Inrap
Institut national de recherches archéologiques préventives

Bretagne, Ille-et-Vilaine,

Guichen

ZAC de La Massaye Tranche 3

sous la direction de
Jean-Claude Durand

par
Françoise Labaune-Jean

Avec la collaboration de
Philippe Boulinguiez
Alexandre Mahé

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

Avril 2022

Institut national
de recherches
archéologiques
préventives

Inrap

Rapport de Diagnostic

Code INSEE
35126

N° d'opération
6092

Arrêté de prescription
2021-451

Système d'information
Lambert 93

Code Inrap
D135457

Bretagne, Ille-et-Vilaine,

Guichen

ZAC de La Massaye
Tranche 3

sous la direction de
Jean-Claude Durand

par
Françoise Labaune-Jean

Avec la collaboration de
Philippe Boulinguiez
Alexandre Mahé

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

Avril 2022

« Le Rapport d'Opération (RO) constitue un document administratif communicable au public dès sa remise au service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, il pourra être consulté ; les agents des Services Régionaux de l'Archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de la propriété littéraire et artistique possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction de texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à de fins commerciales les documents communiqués (Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, art. 10).

Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal. »

Sommaire

I. Données administratives techniques et scientifiques

3 Fiche signalétique
4 Mots-clefs des thésaurus
5 Intervenants
7 État du site
7 Notice Scientifique
8 Localisation
10 Arrêté de prescription
16 Arrêté modificatif
20 Projet scientifique
23 Arrêté de désignation

II. Résultats

26 1. Introduction
26 1.1. Circonstances de l'intervention
26 1.3. Localisation
26 1.4. Contexte historique et archéologique
31 1.5. Les contraintes et méthodes
36 2. Les données de terrain
36 2.1. Les tranchées et la stratigraphie
36 2.2. Les structures
40 Conclusion
44 2.3. La céramique par Françoise Labaune-Jean
45 Bibliographie
46 Table des illustrations

III. Inventaires techniques

49 Inventaire structures
49 Inventaire céramique
50 Inventaire des photographies

I. Données administratives, techniques et scientifiques

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage…) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :
DRAC Bretagne : http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne
Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique
Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

01/08/20

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Ille-et-Vilaine

Commune
Guichen

Adresse ou lieu-dit
ZAC de La Massaye Tranche 3

Codes

Code INSEE
35126

Numéro de dossier Patriarche

Numéro de l'entité archéologique

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

Lambert 93

x : 343 100
y : 6 7777000
z : entre 56 et 61 m NGF

Références cadastrales

Commune
Guichen
Année
Section : AB
Parcelles : 159p

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Propriétaire du terrain

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription

2021-451

Numéro de l'opération

6092

Numéro de l'arrêté de désignation du responsable

2022-016

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

SADIV
Immeuble le Pentagone 1
6 rue de Belle-Île CS 96839
35768 Saint-Grégoire cedex

Nature de l'aménagement

Aménagement de la ZAC de La Massaye Tranche 3

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Jean-Claude Durand, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737

Dates d'intervention sur le terrain

Du 14/02/2022 au 15/02/2022

Surface à traiter

15 880 m²

Surface réellement accessible

15 362 m²

Surface ouverte

1 788 m² soit 11,63% de la surface accessible ou 11,25% de la surface totale

Mots-clefs des thésaurus

Chronologie

- ☐ **Paléolithique**
  - ☐ Inférieur
  - ☐ Moyen
  - ☐ Supérieur
  - ☐ Mésolithique
- ☐ **Néolithique**
  - ☐ Ancien
  - ☐ Moyen
  - ☐ Récent
- ☐ **Chalcolithique**
- ☐ **Protohistoire**

  Âge du Bronze
  - ☐ Ancien
  - ☐ Moyen
  - ☐ Récent
- ☐ **Âge du Fer**
  - ☐ Hallstatt (premier Âge du Fer)
  - ☐ La Tène (second Âge du Fer)
- ☐ **Antiquité romaine (gallo-romain)**
  - ☐ République romaine
  - ☐ Empire romain
    - ☐ Haut-Empire (jusqu'en 284)
    - ☐ Bas-Empire (de 285 a 476)
- ☐ **Époque médiévale**
  - ☐ haut Moyen Âge
  - ☐ Moyen Âge
  - ☐ bas Moyen Âge
- ■ **Temps modernes**
- ■ **Époque contemporaine**
  - ☐ Ère industrielle

Sujets et thèmes

- ☐ Édifice public
- ☐ Édifice religieux
- ☐ Édifice militaire
- ■ Bâtiment
- ☐ Structure funéraire
- ☐ Voirie
- ☐ Hydraulique
- ☐ Habitat rural
- ☐ Villa
- ☐ Bâtiment agricole
- ☐ Structure agraire
- ☐ Urbanisme
- ☐ Maison
- ☐ Structure urbaine
- ☐ Foyer
- ☐ Fosse
- ☐ Sépulture
- ☐ Grotte
- ☐ Abri
- ☐ Mégalithe
- ☐ Artisanat
- ☐ Argile : atelier
- ☐ Atelier
- ☐ Fossé

Mobilier

	nb	
☐		Industrie lithique
☐		Industrie osseuse
■		Céramique
☐		Restes
☐		Végétaux
☐		Faune
☐		Flore
☐		Objet métallique
☐		Arme
☐		Outil
☐		Parure
☐		Habillement
☐		Trésor
☐		Monnaie
☐		Verre
☐		Mosaïque
☐		Peinture
☐		Sculpture
☐		Inscription
☐		…

Études annexes

- ☐ Géomorphologique
- ■ Archéologique
- ☐ Anthropologie
- ☐ Paléontologie
- ☐ Zoologie
- ☐ Botanique
- ☐ Palynologie
- ☐ Macrorestes
- ■ An. de céramique
- ☐ An. de métaux
- ■ Aca. des données
- ☐ Numismatique
- ☐ Conservation

  Restauration

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Ménez, DRAC/SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Olivier Kayser, DRAC/SRA	Adjoint au Conservateur régional	Contrôle scientifique
Thierry Lohro, DRAC/SRA	Conservateur du patrimoine	Contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Jean-Claude Durand, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Ménez, DRAC/SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Olivier Kayser, DRAC/SRA	Adjoint au Conservateur régional	Contrôle scientifique
Thierry Lohro, DRAC/SRA	Conservateur du patrimoine,	Contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional GO	Mise en place de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire Général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Mise en place et suivi de l'opération
Laurent Aubry, Inrap	Assistant technique	Mise en place technique de l'opération
Pascale Ronceray, Inrap	Gestionnaire de convention	Montage de la convention
Isabelle Giron-Audeoud, Inrap	Ingénieur sécurité	Mise en place de la sécurité de l'opération
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire de centre	Logistique du matériel de l'opération
Stéphanie Hurtin, Inrap	Gestionnaire de collections	Gestion du mobilier archéologique

Intervenant technique

Entreprise Charier BZH : terrassement

Équipe de terrain

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Jean-Claude Durand, Inrap	Responsable recherche archéologique	Responsable scientifique
Philippe Boulinguiez, Inrap	Topographe	Relevé topographique et plan
Alexandre Mahé, Inrap	Technicien	Travail de terrain

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Jean-Claude Durand, Inrap	Responsable recherche archéologique	Rédaction rapport, DAO/PAO et SIG
Françoise Labaune-Jean, Inrap	Céramologue	Étude céramique

Notice Scientifique

Dans le cadre de la tranche 3 de la ZAC de La Massaye, sur la commune de Guichen (35), la SADIV a demandé un diagnostic archéologique préalablement à la construction d'un lotissement. Cette phase du projet a d'abord porté sur une superficie de 24 137 m². Avec l'arrêté 2020-255 du 26 août 2020. Elle a ensuite été modifiée, toujours à la demande de l'aménageur le 14 décembre 2021 avec l'arrêté 2021-451, réduisant la superficie à 15 880 m².
Le projet se situe dans le parc du château de La Massaye, dont l'existence est attestée au XVII^{e} s. Mais il semble avoir fait suite à un manoir bourgeois et peut être, à l'époque médiévale, à une ferme.
Les structures retrouvées dans les tranchées sont des petits radiers de fondation de murs ou murets, dont la fonction n'a pas pu être déterminée. Ils sont très érodés et mal conservés en raison de la présence d'un bois récent sur la parcelle. Le peu de mobilier retrouvé date d'une grande fourchette allant de l'époque moderne, au début de l'époque contemporaine.

État du site

Les tranchées ont été rebouchées à la fin de l'opération.

Localisation

Bretagne, Ille-et-Vilaine (35)

Guichen

« ZAC de La Massaye - tranche 3 »

Section : AB **Parcelles :** 159p

X : 343100

Y : 6777000

Z : entre 56 et 61 m NGF

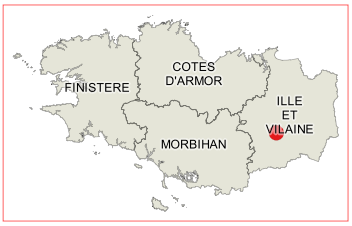

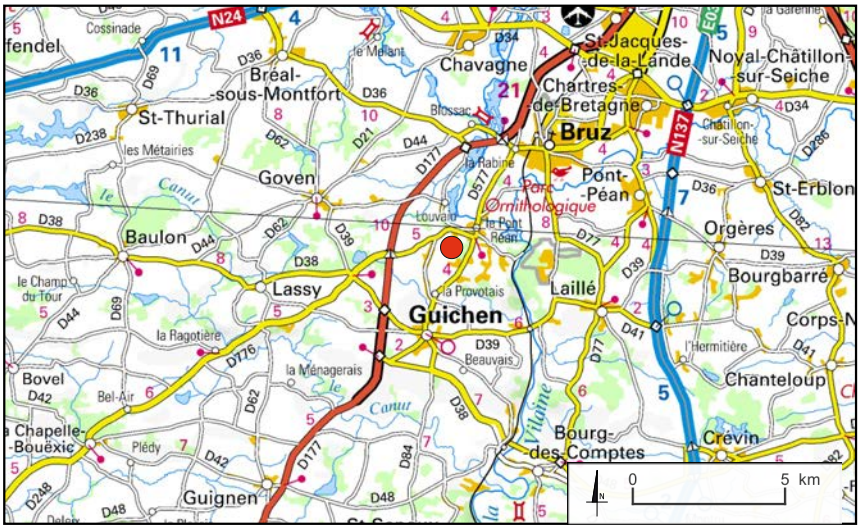

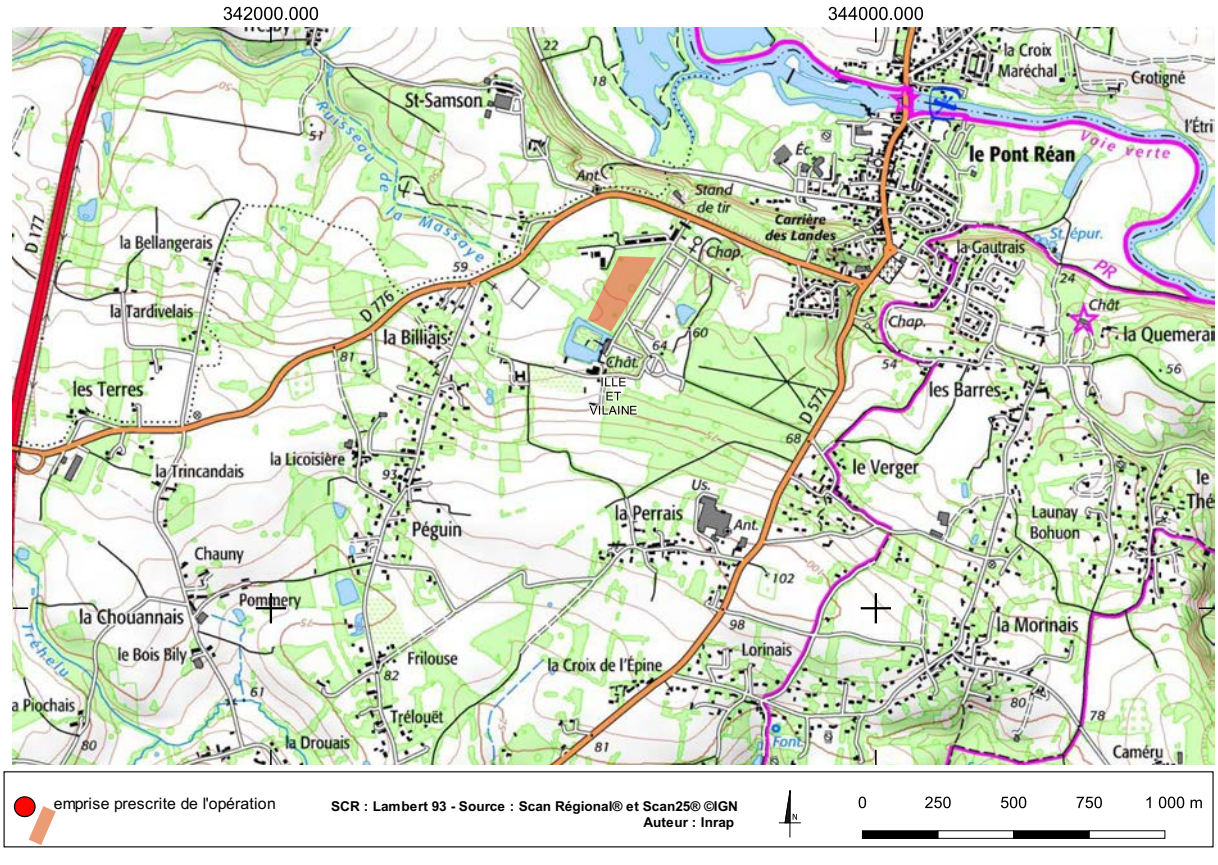

Fig. 1 : localisation du site sur 25 000e et 250 000e IGN © Jean-Claude Durand

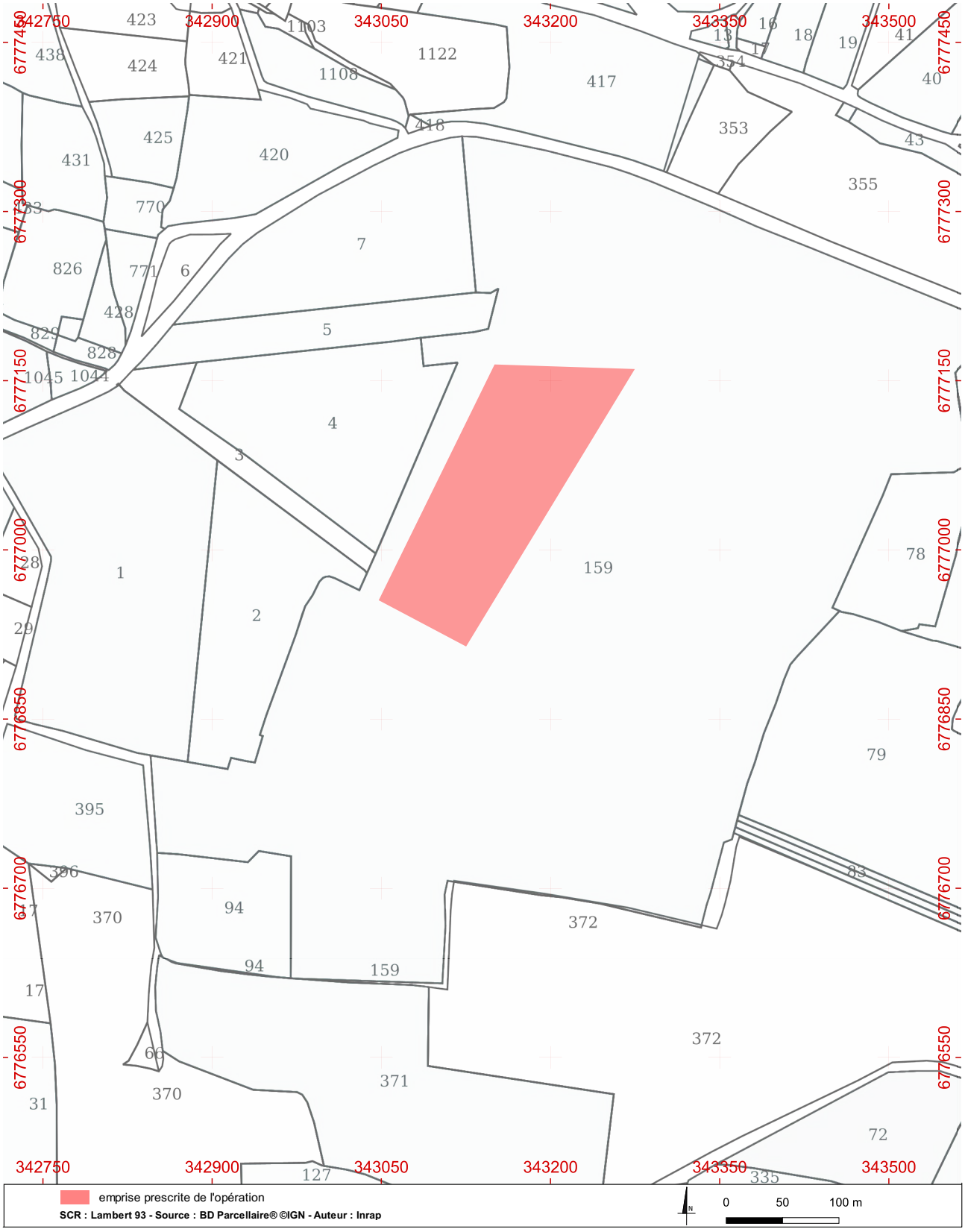

Fig. 2 : localisation du site sur parcellaire IGN © Jean-Claude Durand

Arrêté de prescription

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COURRIER REÇU LE
07 SEP. 2020
INRAP GO

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 26 août 2020

Le Conservateur régional de l'archéologie

à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE Cedex

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Elena PAILLET
Poste : 02 99 84.59.00
elena.paillet@culture.gouv.fr
RÉF. : 2020/EP/VC/290

Objet : prescription de diagnostic archéologique
Réf : GUICHEN (35)
ZAC de La Massaye – tranche 2 A

PJ : arrêté n° 2020-255

Je vous prie de trouver ci-joint les arrêtés portant prescriptions de diagnostics archéologiques relatifs à l'opération rappelée ci-dessus en référence.

Les coordonnées des maîtres d'ouvrage de l'opération sont :

SADIV
Immeuble le Pentagone 1
6 rue de Belle-Île – CS 96839
35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX

Sauf refus motivé de votre part ou du responsable désigné pour ces opérations, les rapports final d'opération, au format pdf, seront remis et versés en ligne dans la bibliothèque numérique de la DRAC Bretagne et consultable.

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE
3799
07 SEP. 2020
INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Arrêté n° 2020-255 du 26 août 2020

ARRÊTÉ n° 2020-255 portant prescription de diagnostic archéologique

La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 21 février 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 9 mars 2020 portant subdélégation de signature ;

VU la demande de prescription archéologique préventive en date du 17 juillet 2020, présentée par la SADIV, représentée par M. Loïc ZAMBELLI, Immeuble le Pentagone 1 – 6 rue de Belle-Île – CS 96839 – 35768 Saint-Grégoire Cedex, relative au projet d'aménagement de la ZAC de la Massaye Tranche 2A, sur un terrain situé à Guichen, reçue par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 17 juillet 2020, complétée le 22 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, l'emprise de la ZAC s'étend sur le château de la Massaye et son parc ; les bâtiments actuels ont été reconstruits au XIX^{e} s. après l'incendie du château du XVII^{e} s., lui-même probablement bâti dans l'environnement immédiat d'un manoir mentionné par les textes et détruit en 1593 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1er : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Ille-et-Vilaine

Commune : GUICHEN

Lieu-dit : ZAC de La Massaye – tranche 2 A

Cadastre : section : AB parcelle : 159p

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 24 137 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la SADIV et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 26 août 2020

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

Destinataires :
SADIV
INRAP

Copie :
Commune de Guichen

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2020-255
portant prescription de diagnostic archéologique

La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine

région :	Bretagne
département :	Ille-et-Vilaine
commune :	Guichen
lieu-dit :	ZAC de La Massaye – tranche 2 A
cadastre :	section : AB parcelle : 159p
pétitionnaire:	SADIV

Emprise du diagnostic archéologique : 24 137 m²

Objectifs :

Pour les sondages, les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic sur d'importantes surfaces (sondages à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'à l'apparition du substrat). En tant que de besoin, des fenêtres élargies devront être réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures ou ensembles de structures mis au jour. Des sondages manuels pourront être effectués pour préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné.

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Principes méthodologiques :

L'emprise de la Z.A.C. de la Massaye recouvre le parc et un ensemble de bâtiments correspondant à la reconstruction au cours du XIX^{e} s. du château de la Massaye et de ses communs. Il est probable que cette reconstruction n'ait été qu'un « rhabillage », après l'incendie qui l'a partiellement détruit, du château bâti dans le 2^{e} quart du XVII^{e} s. Une pierre portant la date de 1630 est remployée dans la reconstruction du XIX^{e} s.

L'analyse du plan cadastral de 1832 montre que la plus grande partie des bâtiments actuels figure déjà sur ce plan ancien et se superpose parfaitement à ceux du château classique. De plus, la conservation des vestiges d'un premier manoir, détruit en 1593 sur ordre de Richelieu, est également très vraisemblable, sous une forme que le diagnostic devra préciser. Les irrégularités présentées par le plan cadastral permettent d'avancer deux hypothèses qu'il conviendra de vérifier : l'emprise de ce premier établissement pourrait correspondre à la parcelle n° 366 du cadastre de 1832, et l'on pourrait envisager que le bâtiment

occidental actuel ait repris le plan du logis médiéval ou qu'il ait peut-être même conservé des élévations d'un bâtiment antérieur, aujourd'hui masquées par de nombreuses réfections.

La chapelle située dans l'enceinte et figurant sur le cadastre ancien, aujourd'hui disparue, appartenait à la première fortification.

La propriété a également subi d'importants remaniements au cours du XX^{e} s : elle devient la propriété de l'association centrale des vétérinaire en 1932 et accueille le centre de formation maritime à partir de 1944 : la marine nationale y construit un ensemble de baraquements à l'entrée nord. Puis le site est loué par bail emphytéotique au CHR de Rennes et à la Ville de Rennes dans les années 1960 ; dans le cadre de l'extinction du bail, le CHR de Rennes et la Ville de Rennes font démolir en 2009 l'intégralité des bâtiments qu'ils avaient construits.

L'opération vise donc à disposer de tous les éléments documentaires et archéologiques nécessaires à la connaissance des édifices successifs, avant qu'il ne puisse être procédé à la transformation ou à la démolition de certains bâtiments conservés dans l'enceinte.

D'une manière générale, il conviendra de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement. Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation ou leur sauvegarde par l'étude puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux.

Fait à Rennes, le 26 août 2020

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

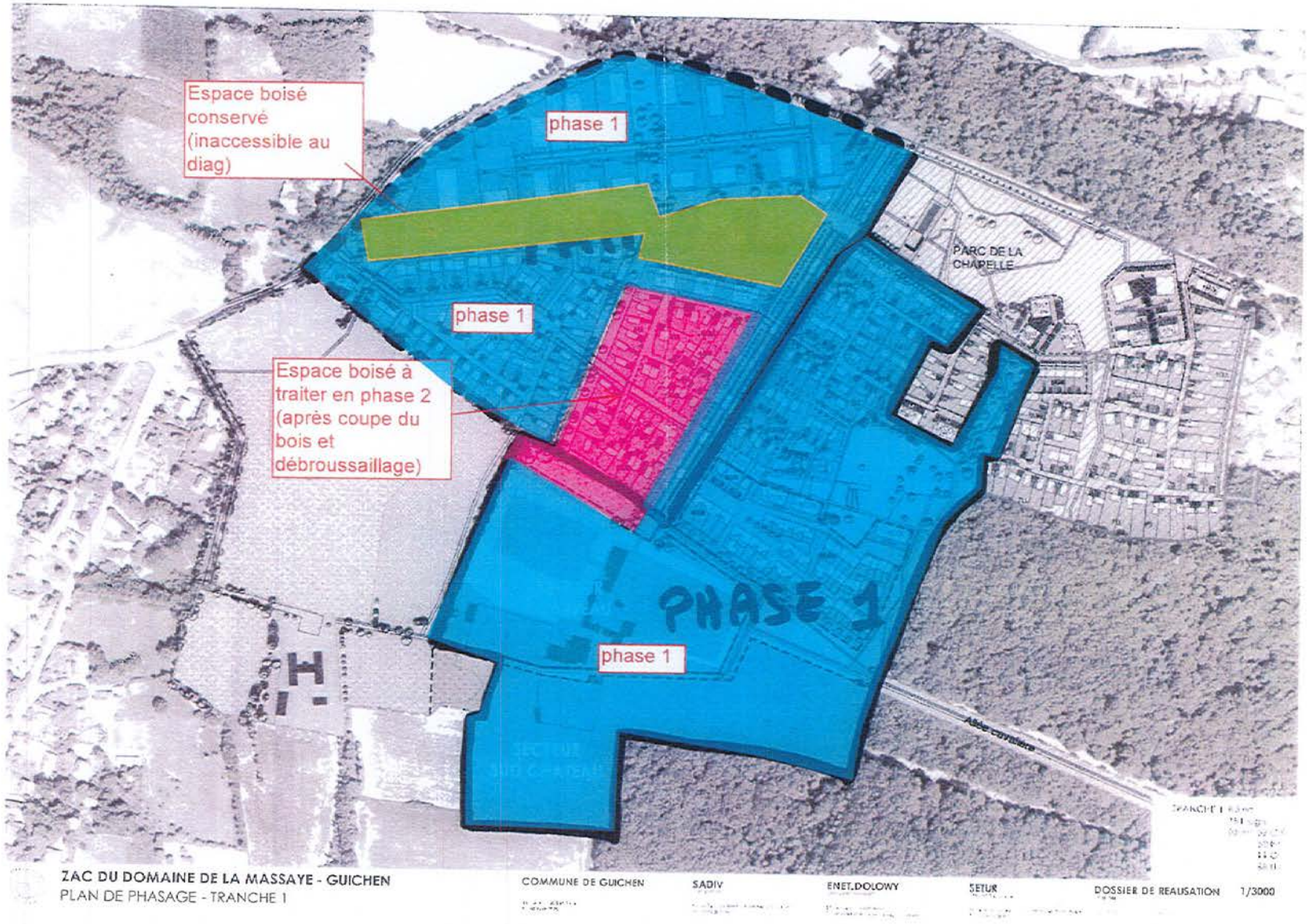
Espace boisé conservé (inaccessible au diag)
phase 1
phase 1
Espace boisé à traiter en phase 2 (après coupe du bois et débroussaillage)
PARC DE LA CHAPELLE
PHASE 1
phase 1
ZAC DU DOMAINE DE LA MASSAYE - GUICHEN
PLAN DE PHASAGE - TRANCHE 1
COMMUNE DE GUICHEN
SADIV
ENET.DOLOWY
SETUR
DOSSIER DE REALISATION
1/3000

Arrêté modificatif

COURRIER RECU LE
6532

INRAP GO

PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Régionale
des Affaires Culturelles

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Elena PAILLET
Poste : 02 99 84.59.00
elena.paillet@culture.gouv.fr
RÉF. : 2021/EP/VC/551

Rennes, le 14 décembre 2021

Le Conservateur régional de l'archéologie

à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : arrêté de prescription de diagnostic archéologique - modificatif

Réf. :
GUICHEN (35)
ZAC de La Massaye – tranche 3

PJ : arrêté n° 2021-451

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté n° 2021-451 portant modification de l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 2020-255 du 26 août 2020.

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Arrêté n° 2021-451 du 14 décembre 2021

ARRÊTÉ n° 2021-451 modifiant l'arrêté n° 2020-255 du 26 août 2020 portant prescription de diagnostic archéologique

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU la demande de prescription archéologique préventive en date du 17 juillet 2020, présentée par la SADIV, représentée par M. Loïc ZAMBELLI, Immeuble le Pentagone 1 – 6 rue de Belle-Île – CS 96839 – 35768 Saint-Grégoire Cedex, relative au projet d'aménagement de la ZAC de la Massaye Tranche 2A, sur un terrain situé à Guichen, reçue par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 17 juillet 2020, complétée le 22 juillet 2020 ;

VU l'arrêté n° 2020-255 du 26 août 2020 portant prescription de diagnostic archéologique ;

VU le courriel de la SADIV demandant la modification de l'emprise et de la dénomination de la tranche de la prescription de diagnostic archéologique, reçu à la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 23 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier l'emprise et la dénomination de la tranche de la prescription de diagnostic ;

ARRETE

Article 1er : L'article 1 de arrêté de diagnostic archéologique n° 2020-255 du 26 août 2020 est modifié comme suit :

Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Département : Ille-et-Vilaine

Commune : GUICHEN

Lieu-dit : ZAC de La Massaye – tranche 3

Cadastre : section : AB parcelle : 159p

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 15 880 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° 2020-255 du 26 août 2020 demeurent inchangées.

Article 3 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à LA SADIV et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 14 décembre 2021

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

Destinataires :
SADIV
INRAP

Copie :
Commune de Guichen

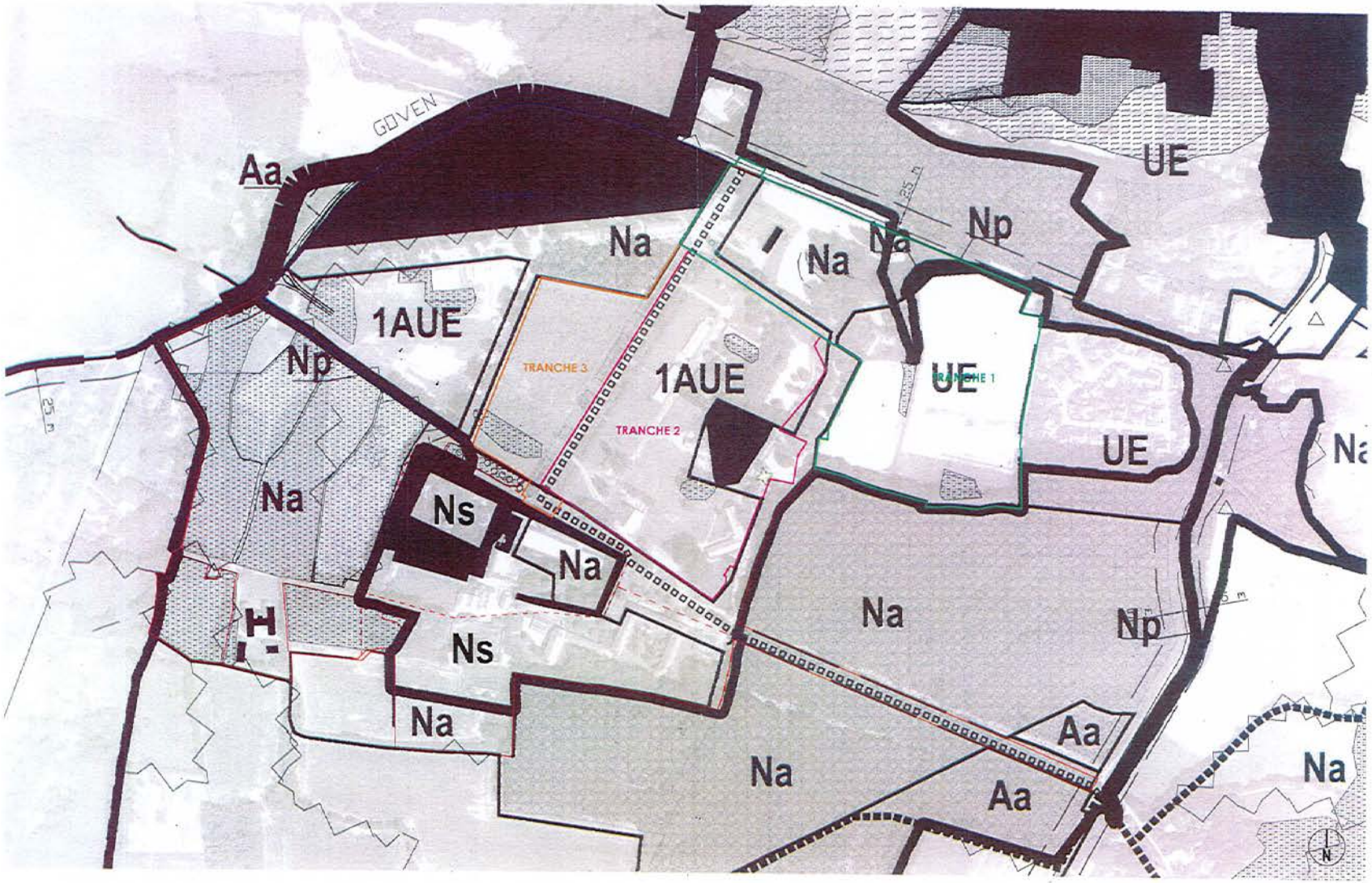

TRANCHE 1 85 561 m² dont Na = 28 245 m²

TRANCHE 2 72 104 m² dont Na = 4 790 m² et Np = 4 573 m²

TRANCHE 3 27 614 m² dont Na = 1 030 m²

TRANCHE 4 108 004 m² dont Na= 28 811 m²

PLAN DE REFERENCE

SADIV

ID-up

SETUR

PLAN REFERENCE

1/4000

Projet scientifique

Institut national de recherches archéologiques préventives

Le Directeur-adjoint scientifique et technique

Ref : MB/TA/2020/2391

Affaire suivie par :
Michel-Alain Baillieu
Directeur-adjoint scientifique et technique

Tél. : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50
Mail : michel-alain.baillieu@inrap.fr

LRAR n° 1A 192 267 0587 3

Monsieur le préfet de la région Bretagne
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
A l'attention du Conservateur régional de l'Archéologie
Avenue du Professeur Charles Foulon
35700 Rennes

Objet : projet de diagnostic de l'opération dénommée «GUICHEN (35), ZAC DE LA MASSAYE, TRANCHE 2 A »

Cesson-Sevigné, le 20/11/2020

Opération : D135457 – Arrêté n° 2020-255

Conformément à l'article R. 523-30 du code du patrimoine, je vous transmets en recommandé avec demande d'accusé de réception le projet de diagnostic rédigé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, indiquant les modalités de la mise en œuvre de votre prescription notifiée le 7 septembre 2020 portant sur le diagnostic dénommé « GUICHEN (35), ZAC DE LA MASSAYE, TRANCHE 2 A » sur la commune de Guichen dont la réalisation a été attribuée à l'Inrap.

Mes services (Monsieur Michel-Alain Baillieu tél 02 23 36 00 40) sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étudier ce dossier.

Michel BAILLIEU

P.J. : projet de diagnostic

Direction interrégionale
Grand Ouest
37 rue du Bignon CS 67737
35577 Cesson-Sévigné cedex
tél. +33 (0)2 23 36 00 40
fax +33 (0)2 23 36 00 50

Diagnostic archéologique D135457
GUICHEN (35), ZAC DE LA MASSAYE, TRANCHE 2 A

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	**Bretagne**	Département	**Ille-et-Vilaine**
Commune	**Guichen**		
Lieu-dit	**ZAC DE LA MASSAYE, TRANCHE 2 A**		
Cadastre	**Guichen : AB 159p**		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	**2020-255**	**07-09-2020**	**24137 m²**	**-**	**20/11/2020**
Modification					

Contexte actuel	**Rural**	Contexte particulier	
Nature archéologique	**Non stratifié**		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°**2020-255**, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- ***Responsable d'opération pressenti :***

A définir ultérieurement

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera en la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- ***Tranche Ferme***

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	2 jours
Technicien	3 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	3 jours	1 jour

- ***Tranche Provisionnelle***

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	4 jours
Technicien	4 jours	2 jours
Dessinateur		4 jours
Spécialiste (Céramique)		5 jours
Topographe	2 jours	1 jour

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	3 jours	2 jours

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
7 jours	6 jours	A définir ultérieurement

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST
Michel-Alain Baillieu

Arrêté de désignation

PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

COURRIER RECU LE
26 JAN. 2022
INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Arrêté n° 2022-016 du 19 janvier 2022

Arrêté n° 2022-016 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2021-451

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2020-255 du 26 août 2020 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser au GUICHEN, ZAC de la Massaye T3 (35) ;

VU l'arrêté n° 2021-451 du 14 décembre 2021 modifiant l'arrêté n° 2020-255 du 26 août 2020 ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

ARRÊTE

Article 1er : M. Jean-Claude DURAND (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2021-451, n° d'opération : 6092.

Article 2 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Jean-Claude DURAND.

Fait à Rennes, le 19 janvier 2022

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

Destinataire :
M. Jean-Claude DURAND
Copie :
Inrap
Commune de Guichen

II. Résultats

1. Introduction

1.1. Circonstances de l'intervention

Dans le cadre de la tranche 3 de la ZAC de La Massaye, sur la commune de Guichen (35), la SADIV a demandé un diagnostic archéologique préalablement à la construction d'un lotissement. Cette phase du projet a d'abord porté sur une superficie de 24 137 m². Avec l'arrêté 2020-255 du 26 août 2020. Elle a ensuite été modifiée, toujours à la demande de l'aménageur le 14 décembre 2021 avec l'arrêté 2021-451, réduisant la superficie à 15 880 m².

L'ensemble du projet, d'après le plan périmétral (**fig. 3**) couvre une superficie totale d'environ 50 hectares. Les premières tranches ont été diagnostiquées en 2014 par Laurent Aubry (Inrap) et son équipe, sur une superficie de 150 000 m²(**fig. 4**). Les structures découvertes sont essentiellement des fossés de parcellaire et de drainage ainsi que des aménagements paysagers présents sur le cadastre napoléonien.

1.2. Contexte topographique et géologique

La commune de Guichen est située dans le département d'Ille-et-Vilaine à une vingtaine de kilomètres au sud de Rennes. Elle se trouve sur un plateau à la côte moyenne de 57 m NGF délimité par la Vilaine à l'est et au nord, le Canut au sud et la Seiche, au nord-ouest.

D'après la carte géologique au 1/50 000e format « vecteurs » du BRGM (2004), Le socle sédimentaire est ici constitué principalement de la Formation de Pont-Réan : schistes pourpres siltiteux et siltites micacées pourpres (**fig. 5**).

1.3. Localisation

Le diagnostic archéologique a été réalisé dans la partie nord de la commune dans une boucle formée par la D776 au nord et à l'ouest et la D577 à l'est (**fig. 6**). Il s'inscrit dans la partie boisée du domaine de La Massaye au nord-est du château (**fig. 4**).

1.4. Contexte historique et archéologique

Préhistoire et Antiquité

L'environnement proche du diagnostic (**fig. 6**) est constitué de sites principalement d'époque antique, de quelques indices du Paléolithique (4) ainsi que du Néolithique (3). Pour la période Antique il faut signaler la voie gallo-romaine reliant Rennes (Ille-etVilaine) à Rieux (Morbihan).

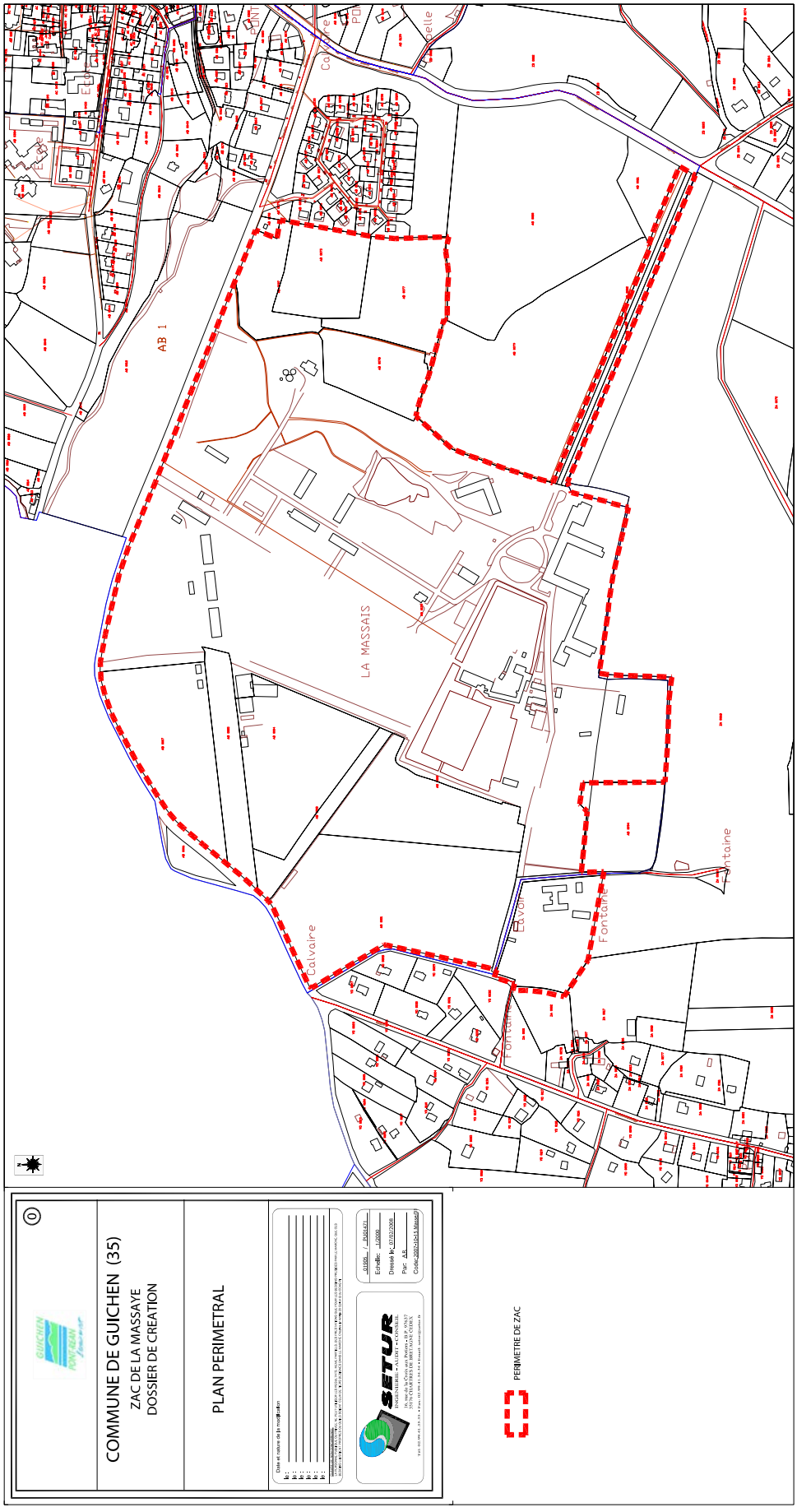

Fig. 3 : plan périmétral de l'emprise totale du projet par SETUR, CHARTRES DE BRETAGNE © Jean-Claude Durand

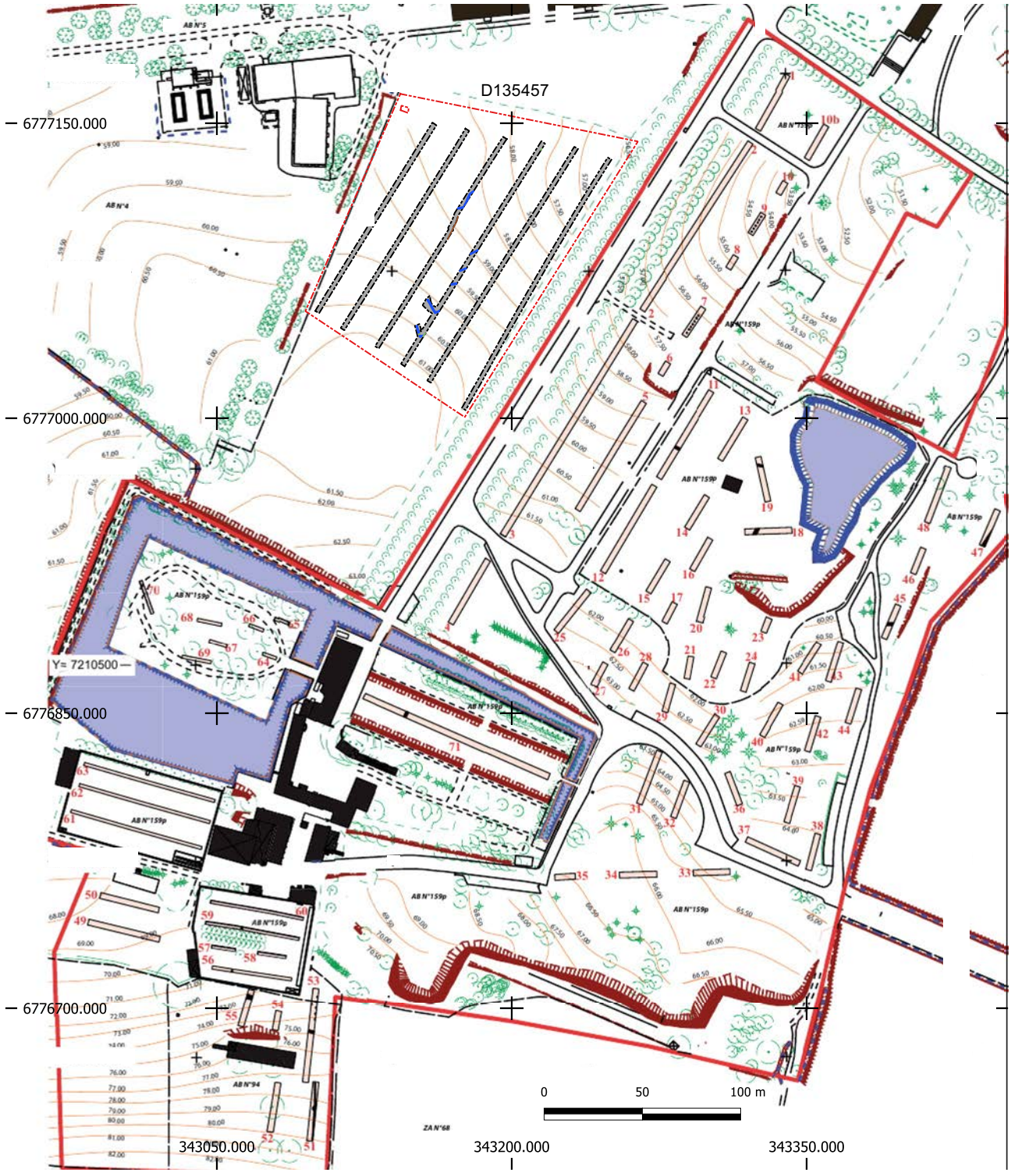

Fig. 4 : localisation des tranchées de diagnostic des phases antérieures (Aubry 2015) © Jean-Claude Durand

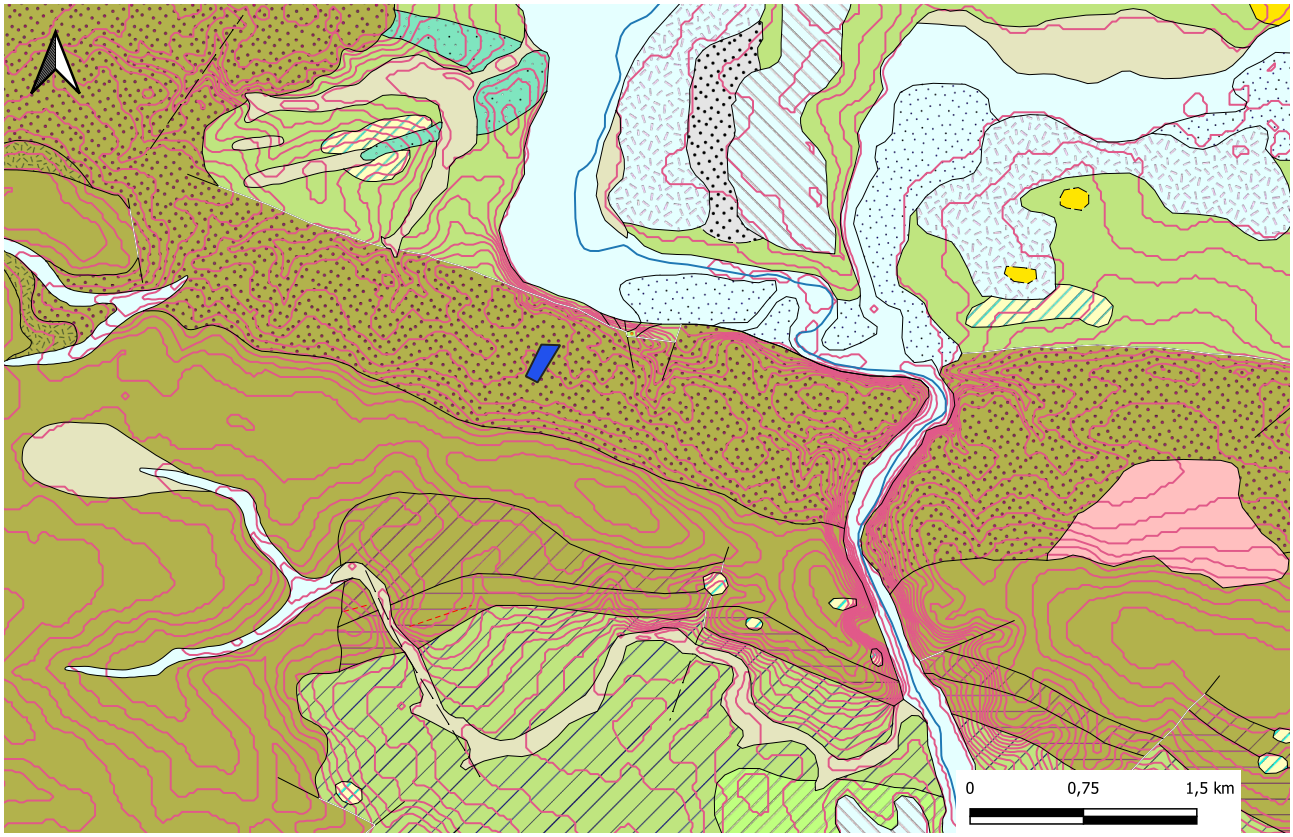

D135457_emprise

COURS_D_EAU_1_GO

CN-35_5m

Légende géologique

Fz, Alluvions fluviatiles actuelles: graviers, sables, limons et argiles - Holocène - 4

Fy, Alluvions fluviatiles anciennes: argiles, sables (+/- argileux) et cailloutis (basse terrasse) - Pléistocène sup. - 5

Fx, Alluvions fluviatiles périglaciaires (moyenne terrasse), parfois à blocs démesurés, souvent rouges (de 10 à 25 m au dessus de l'étiage): sables, sables argileux, graviers - Pléistocène moy (Saalien/Riss) - 7

Fw, Alluvions fluviatiles périglaciaires: argiles +/- silteuses, galets, graviers, sables (haute terrasse) - Pléistocène moy. (pré-Saalien) - 8

C, Colluvions de versants indifférenciées: limons argilo-sableux ou sablo-argileux à débris lithiques - Holocène - 11

i, Altérites (allotérites) argileuses à argilo-sableuses - Cénozoïque (âge précis indéterminé) - 48

p-IV, Galets, cailloutis, sables, argiles jaunes à rouges (parfois type Redonien rubéfié) à indurations ferrugineuses, parfois résiduels - Pliocène (à Quartenaire) - 54

m2-4, Faluns: calcaires à lithothamnium et/ou sables coquillers (type bassins de Chartres-de-Bretagne, Saint-Grégoire, du Quiou et de Lohéac) - Miocène moy. (Burdigalien à Serravallien) - 61

b, Schistes silteux, argileux et ampéliteux à graywackes, vert jaunâtres à sombres ("schistes de Saint-Lô"), argilo-siltites, localement faciès ardoisier à pyrite - Briovérien (Néoprotérozoïque III) - 150

o3-5a, Formation de Traveusot: pélites et siltites subardoisières, micacées gris-bleu à sombres à quartz, chlorite et séricite; schistes subardoisiers ("schistes d'Angers" ou "schistes à calymènes") - Lanvirn à Caradoc inf. - 172

o2a, Formation du Grès Armoricain: quartzites blanches ou beiges massives et interlits argileux, psammites, siltites micacées ("membre inférieur"), niveaux riches en fer - Arénig - 177

o2Q, Formation du Grès Armoricain: niveaux quartzitiques très silicifés - Arénig - 178

o1-2B, Formation de Pont-Réan: membre de Montfort : schistes pourpres siltiteux et siltites micacées pourpres de type Le Boël, faciès de type Pomméniac ("schistes pourprés") - Trémadoc à Arénig inf. - 183

Fig. 5 : localisation du site sur carte géologique format « vecteur » BRGM au 25 000e © Jean-Claude Durand

Fig. 6 : plan de localisation des indices archéologiques à partir de la carte archéologique du SRA Bretagne - Atlas des patrimoines avec listing des indices

© Jean-Claude Durand

	NUMÉRO	INSEE	COMMUNE	LIEU_DIT_I	NATURE	DATATION
1	350 470 028	35047	Bruz	PONT REAN	dépôt monétaire	Antiquité
2	351 260 020	35126	Guichen	LE PONT Réan	pont	Antiquité
3	351 230 001	35123	Goven	LA MASSAYE	occupation	Néolithique
4	351 260 043	35126	Guichen	LA QUEMERAIS	occupation	Paléolithique
5	351 260 021	35126	Guichen	Le Chatelier	oppidum	Antiquité
6	351 260 009	35126	Guichen	FRILOUZE	occupation	Antiquité
7	351 260 006	35126	Guichen	LORINAIS	occupation	Antiquité
8	351 260 016	35126	Guichen	LE BOIS BILY	occupation	Antiquité

Listing des indices archéologiques à partir de la carte archéologique du SRA Bretagne - Atlas des patrimoines © Jean-Claude Durand

Elle passe à moins de 600 m à l'est de l'emprise. Elle traverse la Vilaine sur le pont (2) de Pont-Réans à l'emplacement duquel ont été trouvés de nombreuses monnaies de la même période (1).

Pour les autres indices antiques, il s'agit de résultats de prospections n'ayant pour l'instant pas fait l'objet de fouilles.

Pour les périodes plus récentes, une étude des archives menée en 2013 par Pierre Poilpré (Inrap) a permis de retracer la genèse du site. D'après ses recherches : « *Avant les années 1470, le lieu ne doit consister qu'en une simple ferme. Ensuite une maison ou manoir bourgeois est édifié et peut être fortifié à la fin du XVI^e^ s. Enfin, en 1630, le château moderne est construit…* » (Poilpré 2013 p. 13).

Le domaine est occupé pendant le dernière guerre mondiale par les allemands puis les américains. Sur la mission aérienne des années 50, il est possible de voir que l'emprise du diagnostic est occupée par des installations sportives (**fig. 7**), puis l'orthophotographie des années 2000 montre une zone fortement boisée (**fig. 8**). Elle le restera jusqu'à cette année, puisque le déboisement a été réalisé peu avant notre intervention. A notre demande, les souches ont été laissées en place.

1.5. Les contraintes et méthodes

Les contraintes sont essentiellement dues à la présence des souches d'arbres qu'il a fallut éviter dans la mesure du possible ou arracher. Certaines se sont installées sur les radiers de fondation des murs retrouvés dans les tranchées, fragilisant les structures.

Les tranchées (**fig. 9**) ont été réalisées par une pelle de 24 tonnes équipée d'un godet de curage de 2,20 m (au lieu de 3 m) de largeur pour mieux passer entre les rangs de souches et avoir plus de puissance pour les arracher.

Deux jours à deux personnes ont été nécessaires pour ouvrir les tranchées et traiter les données archéologiques. L'ouverture s'est faite sous la forme de fines passes mécanique jusqu'au substrat ou aux structures. Ces dernières ont été relevées en plan et des coupes manuelles ont été réalisées dans certaines tranchées de fondation des murs. Un sondage plus profond dans le substrat a été réalisé dans un angle de l'emprise, dans un secteur pas directement affecté par les futurs constructions afin de ne pas affaiblir les fondations à venir.

Le mobilier céramique a été récupéré. L'ensemble des données a été saisi dans une base de donnée et un plan du site a été réalisé sur un SIG.

L'ensemble a été replacé dans le contexte général des différentes tranches d'interventions archéologiques dans le cadre du projet (**fig. 10**).

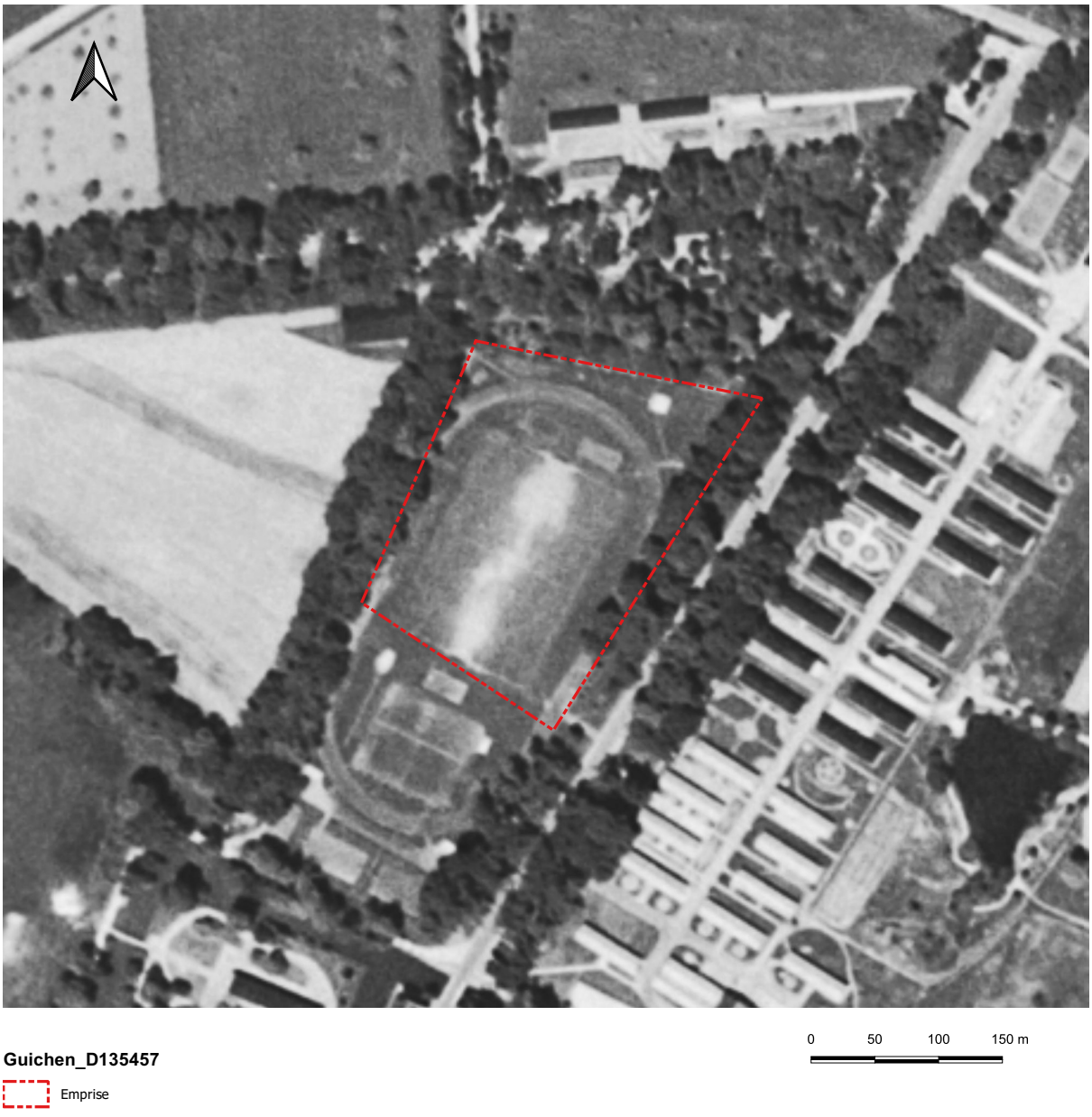

Fig. 7 : localisation de l'emprise sur mission aérienne des années 50 - geobretagne © Jean-Claude Durand

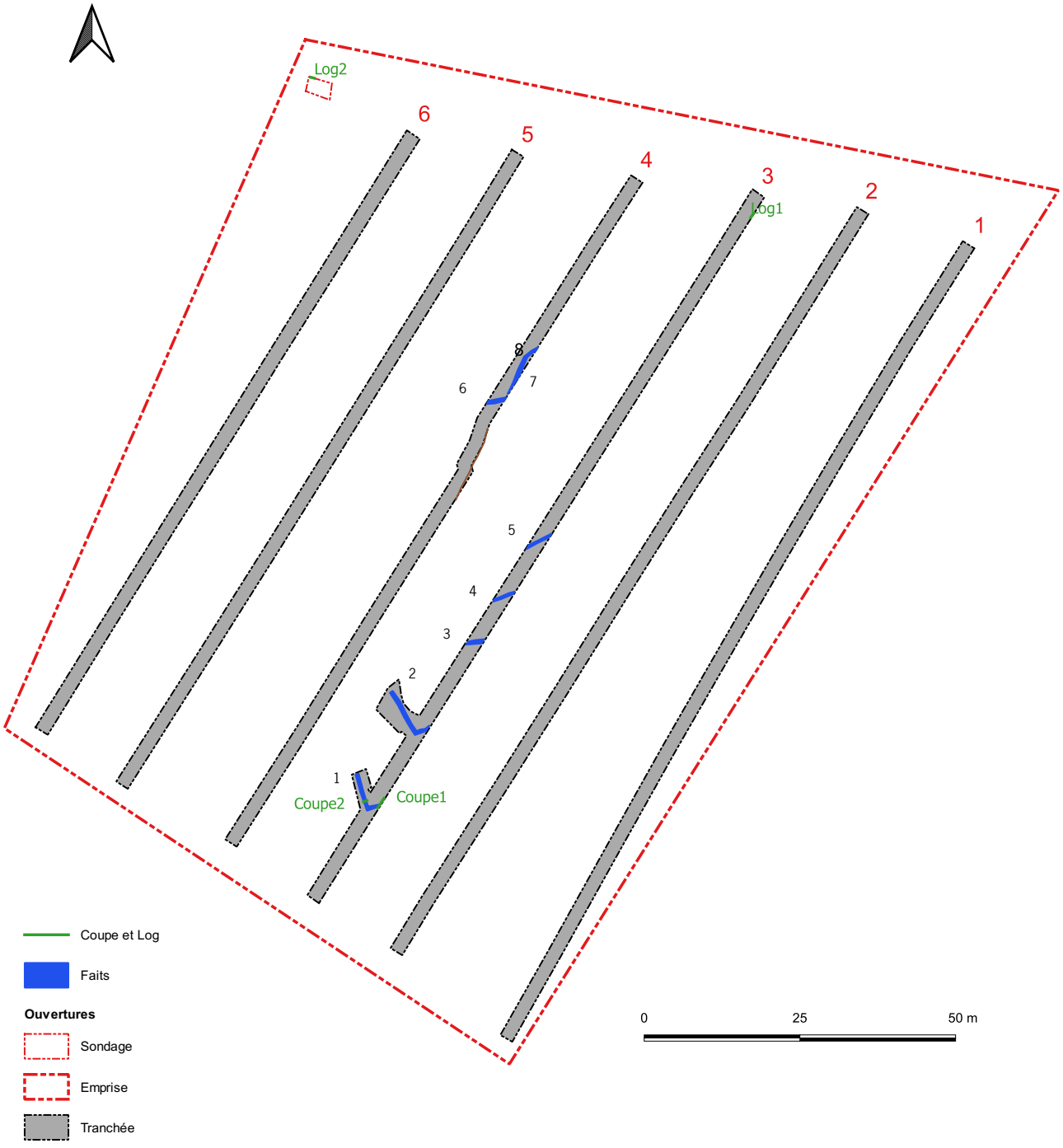

Fig. 9 : plan général des tranchées et des structures avec localisation des coupes et des logs © Jean-Claude Durand

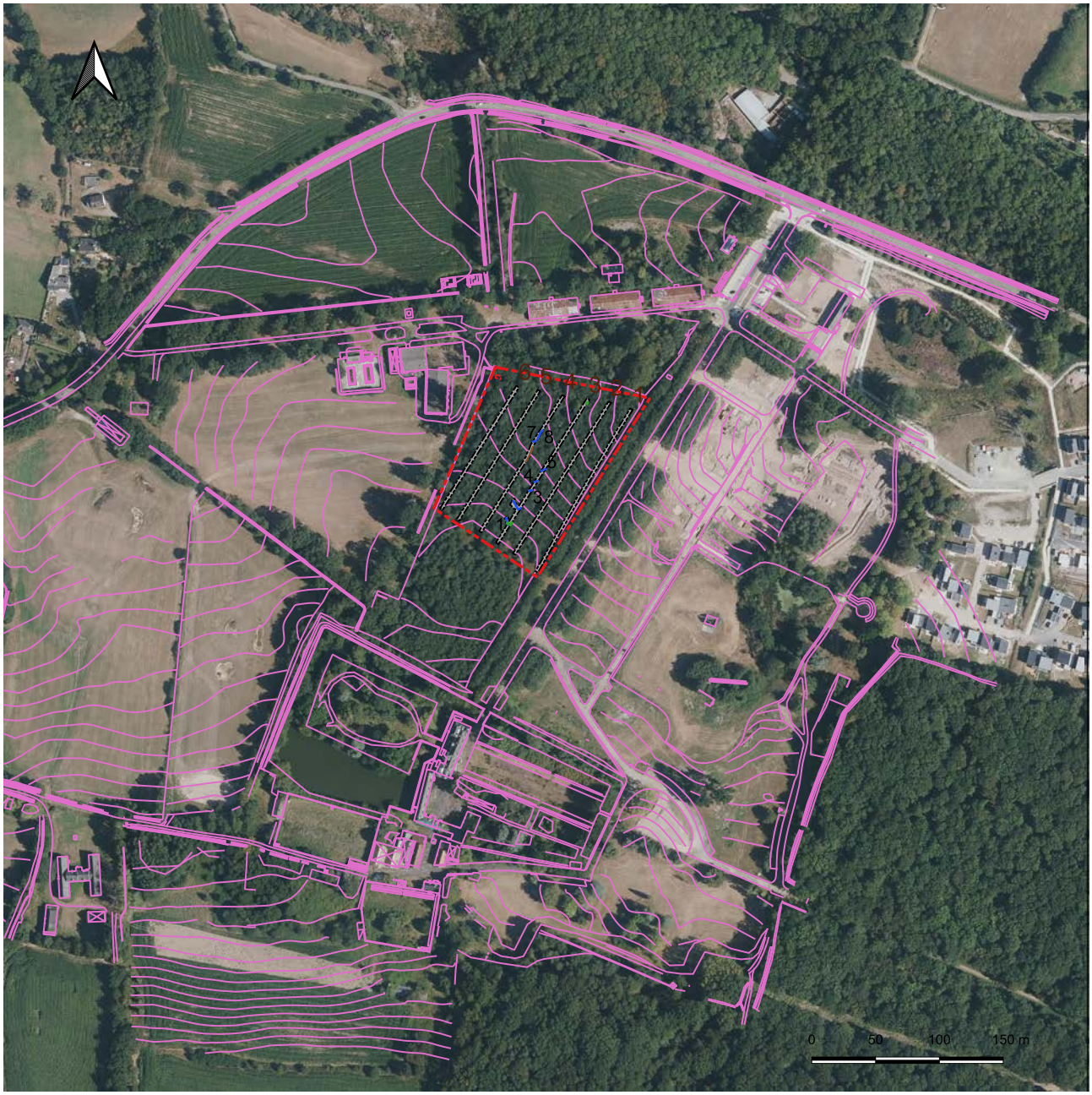

Guichen_D135457_220215_Axes

Guichen_D135457_220215_Faits

Guichen_D135457_220215_Ouvertures

Sondage

Emprise

Tranchée

Plan topographique : BGM Géomètres experts - Rennes

Orthophoto géobretagne

Fig. 10 : localisation du diagnostic dans l'emprise générale du projet et vue de la zone boisée avant intervention sur orthophotographie (geobretagne)
© Jean-Claude Durand

2. Les données de terrain

2.1. Les tranchées et la stratigraphie

En prenant en compte les contraintes décrites précédemment, nous avons ouvert des tranchées d'axe nord-est/sud-ouest pour des longueurs variant de 113 à 140 m et espacées l'une de l'autre, d'une distance de 13 à 17 m (**fig. 9**). Quelques petites fenêtres ont été réalisées pour rechercher de possibles retours ou angles des radiers de fondation de murs.

Les profondeurs moyennes des tranchées sont d'environ 0,30 m, le substrat schisteux apparaissant le plus souvent directement sous le sol forestier (**fig. 11 et 12**). Le sondage présent dans l'angle nord-est de l'emprise a une profondeur maximale d'1,40 m (**fig. 13**).

2.2. Les structures

Elles se composent uniquement de radiers de fondation de murs formant des angles, dans la tranchée 3 (**fig. 9**) et dont les terres de recouvrement ont livré de la céramique en grès dont les éléments peu caractéristiques rentrent dans une fourchette allant du XVII^{e} au XIX^{e} s.

2.2.1. Fait 1

Cette structure est constituée de deux radiers de fondation de mur formant un angle sud-ouest dans la tranchée 3 (**fig. 14**). La partie sud-est est visible sur une longueur de 2,80 m et la partie nord-ouest, sur une longueur de 6,10 m, le tout sur une largeur d'environ 0,40 m pour une profondeur conservée de 0,30 m. Ils sont constitués de blocs de schiste vert et de quartz, sans mise en forme particulière et sans liant. Aucune tranchée d'installation n'est visible, ni de niveau de sol conservé à l'intérieur de l'emprise de la construction. Cet ensemble offre une surface interne d'au moins 12 m^{2}.

De la céramique en usage à partir du XVII^{e} s., à été retrouvée dans le comblement mélangé aux pierres.

2.2.2. Fait 2

Cette structure est constituée de deux radiers de fondation de mur formant également un angle sud-ouest dans la tranchée 3 (**fig. 15**). La partie sud-est est visible sur une longueur de 2,60 m et la partie nord-ouest, sur une longueur de 8 m, le tout sur une largeur d'environ 0,40 m pour une profondeur conservée de 0,30 m. Comme pour le Fait 1, ils sont constitués de blocs de schiste vert et de quartz, sans mise en forme particulière et sans liant. Aucune tranchée d'installation n'est visible, ni de niveau de sol conservé à l'intérieur de l'emprise de la construction.

Fig. 11 : vue du nord-est vers le sud-ouest de la tranchée 1 © Jean-Claude Durand

Fig. 12 : vue du sud-ouest vers le nord-est de la tranchée 2 avec substrat schisteux au premier plan © Jean-Claude Durand

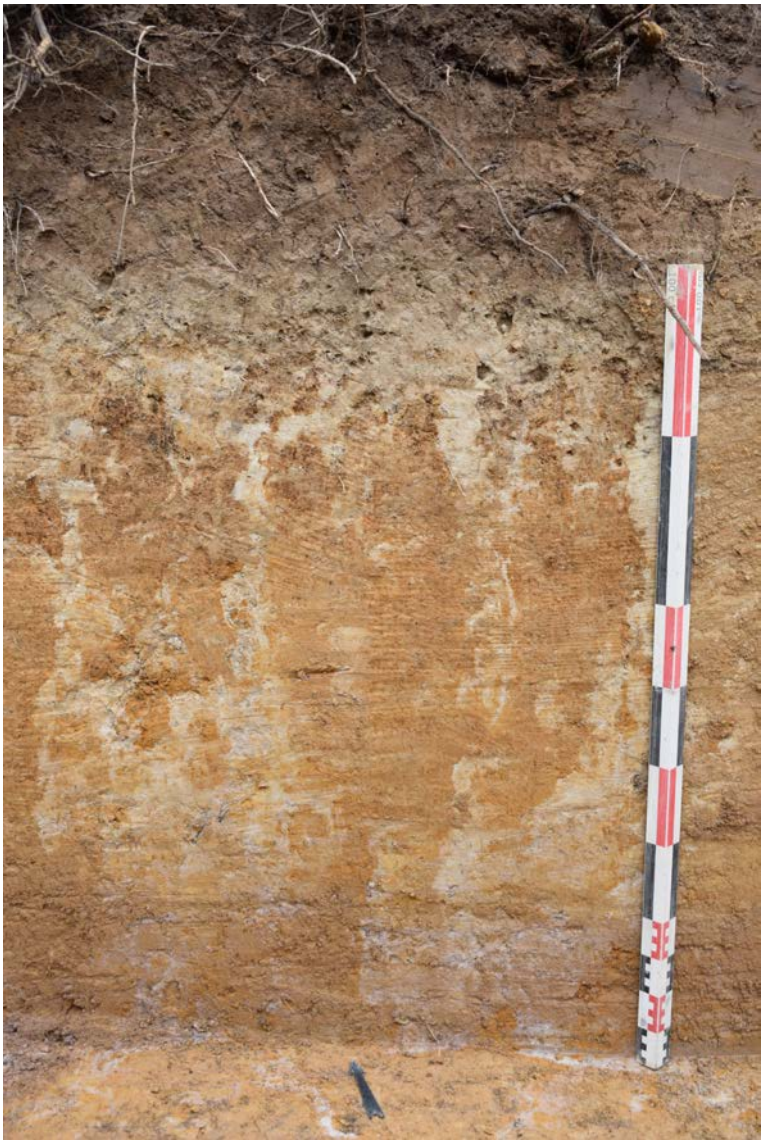

Fig. 13 : vue de la coupe nord-est du sondage profond © Jean-Claude Durand

Cet ensemble offre une surface interne d'au moins 17 m². Une partie de l'angle sud-ouest a été détruite par la souche d'un arbre comme le montre le sédiment très jaune (**fig. 15**). Cela illustre le mauvais état de conservation de ces structures sur l'ensemble du site.

De la céramique en usage au cours des XVIII^e^-XIX^e^s., à été retrouvée dans le comblement mélangé aux pierres.

Ces deux ensembles de même orientation et vraisemblablement de mêmes dimensions, sont distants d'environ une dizaine de mètres.

Les fenêtres ouvertes n'ont pas permis de suivre le développement de ces bâtiments avec un éventuel retour vers le nord-est, la présence des souches ou leur arrachement ne permettant une bonne lecture du terrain.

Fig. 14 : log 1 tranchée 3, coupe sud-est © Alexandre Mahé

Fig. 15 : vue du sud-ouest de l'angle du Fait 2, avec au premier plan en jaune, l'emplacement d'un chablis
© Alexandre Mahé

2.2.3. Fait 3

Radier de fondation de mur d'orientation est-ouest, composé de gros blocs de schiste vert (0,20 à 0,50 m de côté), non mis en forme, non organisés et présents sur la largeur de la tranchée, soit 2,20 m de longueur et environ 0,70 m de largeur (**fig. 16**). L'ensemble n'a pas été testé.

2.2.4. Fait 4

Radier de fondation de mur d'orientation nord-est/sud-ouest, composé de gros blocs de schiste vert (0,30 à 0,40 m de côté), non mis en forme, non organisés et présents sur la largeur de la tranchée, soit 2,20 m de longueur et environ 0,70 m de largeur (**fig. 16**). L'ensemble n'a pas été testé.

2.2.5. Fait 5

Possible radier de fondation de mur sous la forme de quelques blocs alignés mais très perturbés d'orientation nord-est/sud-ouest (**fig. 16**). Il s'agit de schiste vert et de quartz, l'ensemble offrant une largeur entre 0,60 et 0,70 m.

Un seul tesson de céramique a été trouvé vraisemblablement postérieur au XVII^{e} s.

Les faits 6, 7 et 8 ont seulement été reportés sur plan.

Conclusion

Comme le montre le cadastre napoléonien de 1832 (**fig. 17**), la parcelle diagnostiquée s'inscrit dans l'ensemble des installations du parc du château, mais ce document montre également l'absence de toute construction. Le peu de céramique retrouvée indique une fourchette large allant du XVII^{e} au XIX^{e} s., soit la période moderne et le début de la période contemporaine. C'est dans cette même fourchette chronologique que semble s'inscrire l'histoire récente du château. Le cadastre étant un document foncier, il ne semble pas s'intéresser à ces constructions puisqu'elles ne sont pas représentées. Si elles sont encore en élévation au moment où le plan a été dressé, elles ne rentrent pas dans l'assiette fiscale et donc doivent correspondre à de petits bâtiment à usage domestique (abris pour les animaux par exemple ou à usage fonctionnel comme entreposer du matériel.

La reconquête forestière du lieu a vraiment fragilisé les structures, ne permettant pas de déterminer avec précision des plans et des fonctions, liés à ces ensembles. Il faut noter la concentration des ces radiers dans seulement deux tranchées mais avec des orientations divergentes, ne permettant pas de proposer un plan cohérent.

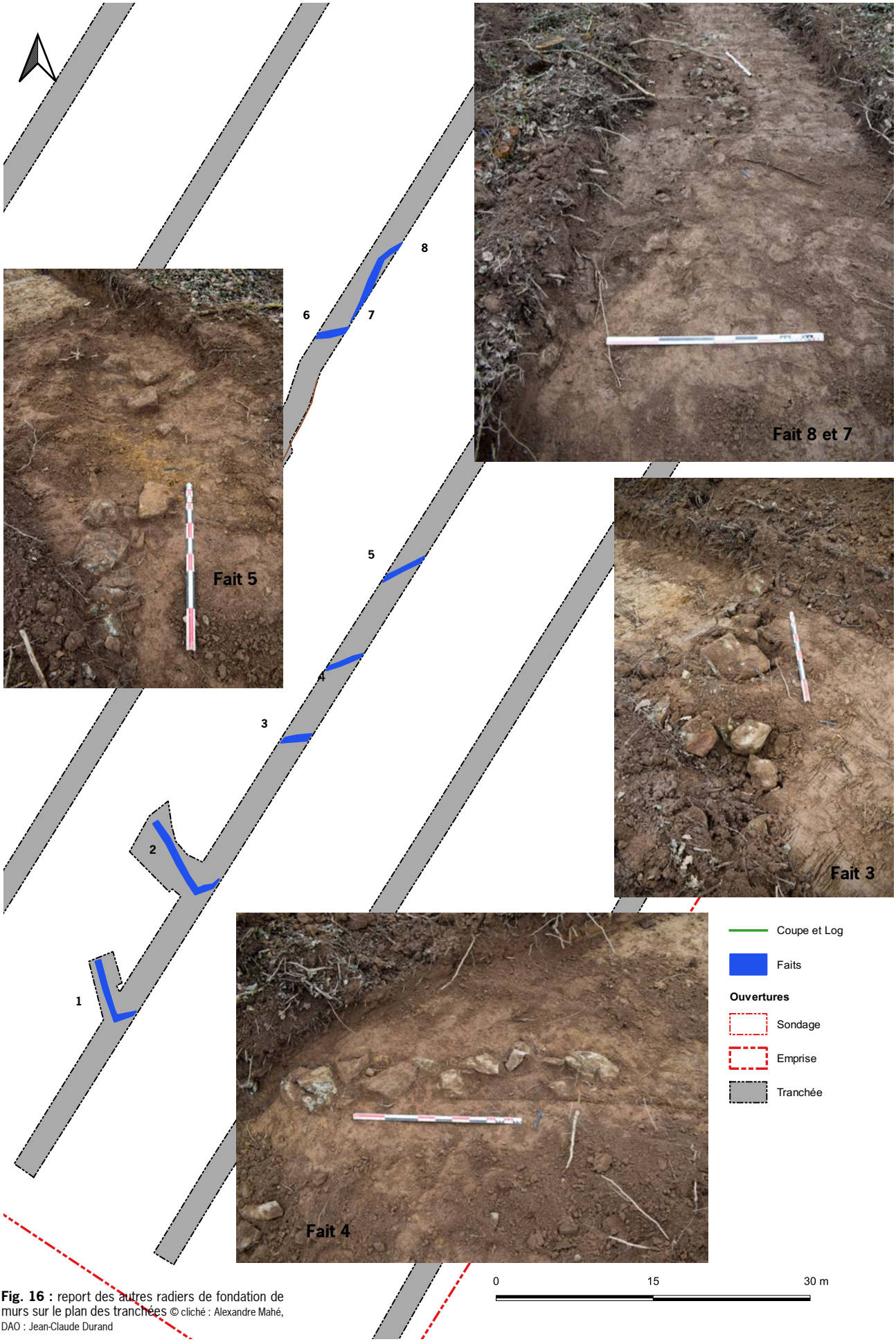

Fig. 16 : report des autres radiers de fondation de murs sur le plan des tranchées © cliché : Alexandre Mahé, DAO : Jean-Claude Durand

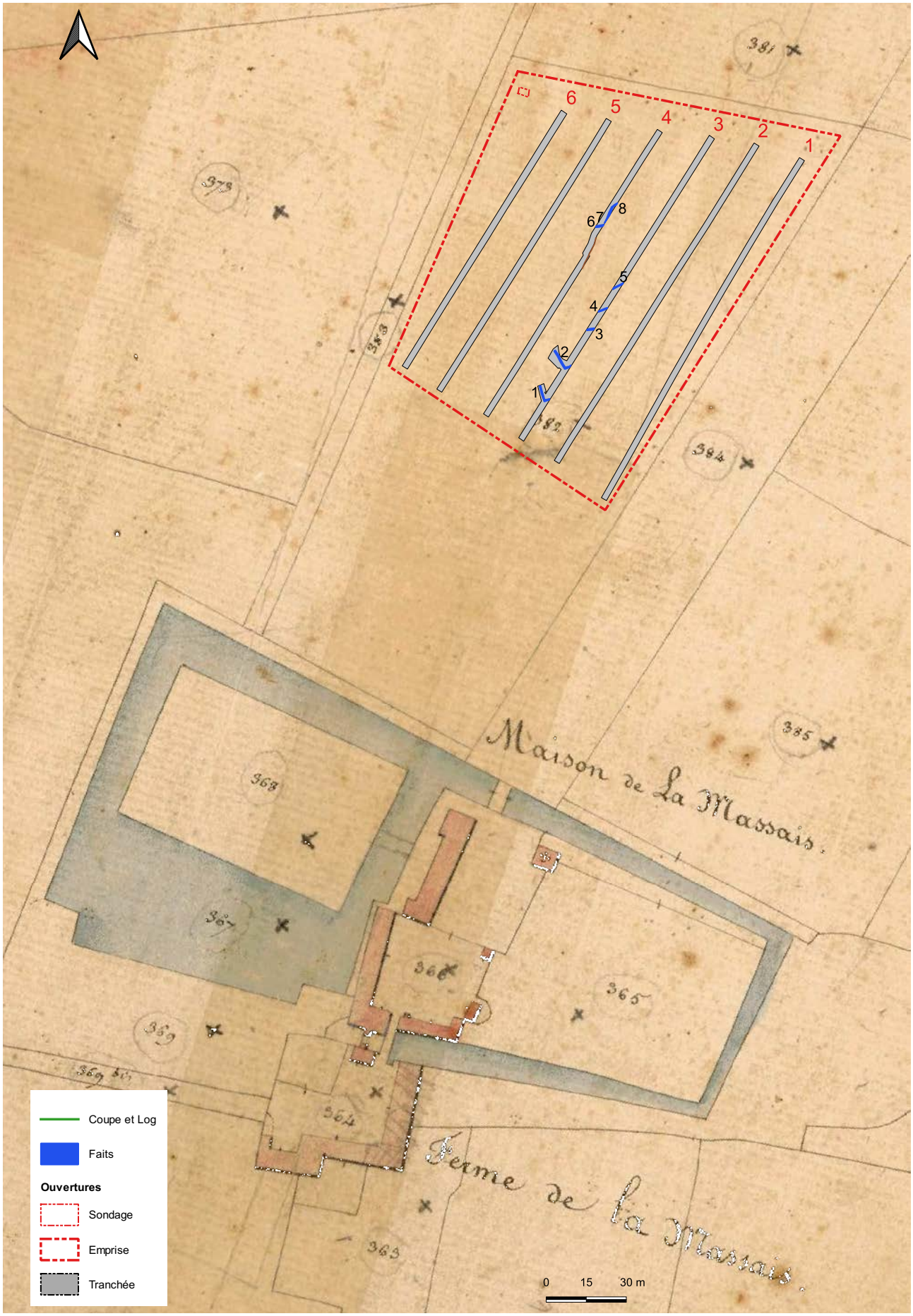

Fig. 17 : report des tranchées sur le cadastre napoléonien de Guichen de 1832, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine © Jean-Claude Durand

2.3. La céramique par Françoise Labaune-Jean

Le mobilier recueilli lors de ce diagnostic se compose de trois petits lots issus des tranchées 3 et 4 de cette intervention, soit un total de 7 tessons en céramique.

Ce mobilier est simplement présenté sous la forme de la liste qui suit par ordre croissant de tranchée et de fait.

Tr. 3 F1 us 1

Lot de 3 tessons de récipients réunissant 1 morceau de bord de pot en grès à lèvre en méplat horizontal (var. pot 1-1) et deux tessons de panse de récipients de production locale sans revêtement.

Le mobilier de ce lot s'apparente à des récipients en usage à partir du XVII^{e} s.

Tr. 3 F2 us 1

Mobilier insuffisant correspondant à deux morceaux (fond et épaule) appartenant à une bouteille en grès au sel.

Ce type de récipient est en usage au cours des XVIII^{e} s. et XIX^{e} s.

Tr. 3 F5 us 1

Mobilier limité à un tesson de base de récipient (pot de modèle indéterminé) à pâte oxydante, sans revêtement. Par l'aspect de la pâte, ce récipient correspond aux productions en usage à partir de la période moderne, sans doute postérieur au XVII^{e} s.

Tr. 4 F6 us 1

Mobilier limité à un tesson de panse d'un récipient en grès avec les coloris correspondant aux productions du secteur du Domfrontais. Le tesson est malheureusement insuffisant pour permettre d'avancer une datation précise, la pâte des grès normands ayant cet aspect à partir des productions en usage au XVI^{e} s. jusqu'au XIX^{e} s.

Bibliographie

Générale

Aubry 2015 : AUBRY (L.) - *Guichen « ZAC de La Massaye »*. , Rapport de diagnostic, Cesson-Sévigné : Inrap GO.

Poilpré 2013 : POILPRE (P.) - *Étude documentaire préalable au diagnostic archéologique de la ZAC de la Massaye (Guichen, Ille-et-Vilaine)*.

Table des illustrations

Fig. 1 : localisation du site sur 25 000e et 250 000e IGN © Jean-Claude Durand 8
Fig. 2 : localisation du site sur parcellaire IGN © Jean-Claude Durand 9
Fig. 3 : plan périmétral de l'emprise totale du projet par SETUR, CHARTRES DE BRETAGNE © Jean-Claude Durand 27
Fig. 4 : localisation des tranchées de diagnostic des phases antérieures (Aubry 2015) © Jean-Claude Durand 28
Fig. 5 : localisation du site sur carte géologique format « vecteur » BRGM au 25 000e © Jean-Claude Durand 29
Fig. 6 : plan de localisation des indices archéologiques à partir de la carte archéologique du SRA Bretagne - Atlas des patrimoines © Jean-Claude Durand avec listing des indices 30
Fig. 7 : localisation de l'emprise sur mission aérienne des années 50 - geobretagne © Jean-Claude Durand 32
Fig. 9 : plan général des tranchées et des structures avec localisation des coupes et des logs © Jean-Claude Durand 33
Fig. 10 : localisation du diagnostic dans l'emprise générale du projet et vue de la zone boisée avant intervention sur orthophotographie (geobretagne) © Jean-Claude Durand 34
Fig. 11 : vue du nord-est vers le sud-ouest de la tranchée 1 © Jean-Claude Durand 37
Fig. 12 : vue du sud-ouest vers le nord-est de la tranchée 2 avec substrat schisteux au premier plan © Jean-Claude Durand 37
Fig. 13 : vue de la coupe nord-est du sondage profond © Jean-Claude Durand 38
Fig. 14 : log 1 tranchée 3, coupe sud-est © Alexandre Mahé 39
Fig. 15 : vue du sud-ouest de l'angle du Fait 2, avec au premier plan en jaune, l'emplacement d'un chablis 39
© Alexandre Mahé 39
Fig. 16 : report des autres radiers de fondation de murs sur le plan des tranchées © cliché : Alexandre Mahé, DAO : Jean-Claude Durand 41
Fig. 17 : report des tranchées sur le cadastre napoléonien de Guichen de 1832, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine © Jean-Claude Durand 42

III. Inventaires techniques

Inventaire structures

N° fait	Nature	Tranchée	Description	Longueur en m	Largeur en m	Profondeur en m	niveau apparition	Datation
1	Mur SE	3	limon argileux brun avec blocs de schiste vert et quartz	2,80	0,40	0,30	0,30	Moderne
1	Mur NO	3	limon argileux brun avec blocs de schiste vert et quartz	6,10	0,40	0,30	0,30	Moderne
2	Mur SE	3	limon argileux brun avec blocs de schiste vert et quartz	2,60	0,30	0,30	0,30	Contemporain
2	Mur NO	3	limon argileux brun avec blocs de schiste vert et quartz	8,00	0,40	0,30	0,30	Contemporain
3	Mur E/O	3	limon argileux brun avec blocs de schiste vert et quartz	2,20	0,50		0,3	
4	Mur NE/SO	3	limon argileux brun avec blocs de schiste vert et quartz	2,20	0,50		0,3	
5	Mur NE/SO	3	limon argileux brun avec blocs de schiste vert et quartz	2,20	0,70		0,3	Moderne
6	Mur NE/SO	4	limon argileux brun avec blocs de schiste vert et quartz	2,20	0,50		0,3	Moderne Contemporain
7	Mur N/S	4	limon argileux brun avec blocs de schiste vert et quartz	2,20	6,80		0,3	
8	Mur NE/SO	4	limon argileux brun avec blocs de schiste vert et quartz	2,20	2,35		0,3	

Inventaire céramique

N° Tr	N° fait	Us	XVII^{e} à contemporain	Total	descriptif	Datation proposée	Caisse
3	1	1	3	3	1 tesson de grès associés à 2 tessons de production locale	À partir du XVII^{e} s.	1
3	2	1	2	2	bouteille grès (frag.)	XVIII^{e} s. - XIX^{e} s.	1
3	5	1	1	1	fond de pot ?	Moderne	1
4	6	1	1	1	panse en grès de Normandie	À partir du XVI^{e} s.	1

Inventaire des photographies

Nom du fichier	Description rapide	Auteur
340	Vue du nord-est de la tranchée 1	Jean-Claude Durand
342	Vue de la limite nord-est de l'emprise	Jean-Claude Durand
343	Vue de l'ensemble de l'emprise à partir de l'angle nord-est	Jean-Claude Durand
344	Vue de l'extrémité sud-ouest de la tranchée 1	Jean-Claude Durand
348	Vue de la tranchée 1 à partir du sud-ouest	Jean-Claude Durand
349	Vue à partir du sud-ouest de la tranchée 2	Jean-Claude Durand
350	Limite nord-est de l'emprise à partir du sud-ouest	Jean-Claude Durand
351	Vue de l'angle sud-ouest de F1 à partir du nord-est	Alexandre Mahé
352	Vue de l'angle sud-ouest de F1 à partir du nord-est	Alexandre Mahé
353	Vue de l'angle sud-ouest de F1 à partir du sud	Alexandre Mahé
354	Vue de l'angle sud-ouest de F1 à partir du sud, vue élargie	Alexandre Mahé
355	Vue de l'angle sud-ouest de F1 à partir du sud, détail	Alexandre Mahé
356	Vue de l'extrémité du mur F1 dans la berme sud-est	Alexandre Mahé
357	Vue de l'extrémité du mur F1 dans la berme sud-est, détail	Alexandre Mahé
360	Vue de l'extrémité du mur F5 dans la berme sud-est	Alexandre Mahé
361	Vue zénitale de F5	Alexandre Mahé
362	Vue du sud-ouest vers le nord-est de F5	Alexandre Mahé
364	Vue du nord-est de F4	Alexandre Mahé
365	Vue de l'ouest vers l'est de F4	Alexandre Mahé
366	Vue du sud de F4	Alexandre Mahé
367	Vue du sud de F4	Alexandre Mahé
368	Vue de l'ouest vers l'est de F4	Alexandre Mahé
370	Vue du sud-ouest de F3	Alexandre Mahé
371	Vue de l'ouest de F3	Alexandre Mahé
372	Vue de l'ouest de F3	Alexandre Mahé

Nom du fichier	Description rapide	Auteur
373	Détail de F3t	Alexandre Mahé
374	Vue de l'ouest de F3	Alexandre Mahé
378	Vue du sud-ouest de F2	Alexandre Mahé
379	Vue du sud de F2	Alexandre Mahé
380	Vue du sud de F2	Alexandre Mahé
381	Détail de l'angle sud-ouest de F2	Alexandre Mahé
382	Détail de l'angle sud-ouest de F2	Alexandre Mahé
383	Vue du sud-ouest de F2	Alexandre Mahé
385	Vue du nord-est de F1	Alexandre Mahé
386	Vue du sud de F1	Alexandre Mahé
387	Vue du sud-ouest de F1	Alexandre Mahé
389	Détail du sondage profond	Alexandre Mahé
390	Vue de la coupe nord-est du sondage profond	Alexandre Mahé
394	Coupe 1 de l'extrémité de F1 dans la berme nord-est	Alexandre Mahé
395	Coupe 2, sud-est dans F1	Alexandre Mahé
396	Coupe 2, sud-est dans F1, détail	Alexandre Mahé
397	Vue générale de la coupe 2 du sondage dans F1	Alexandre Mahé
399	Log 1 dans Tr3 coupe sud-est, détail	Alexandre Mahé
400	Log 1 dans Tr3 coupe sud-est	Alexandre Mahé
401	Vue du sud de F1	Alexandre Mahé
402	Vue de l'ouest de F8	Alexandre Mahé
404	Vue du nord-est de F8 et F7	Alexandre Mahé
405	Vue du nord-est de F8 et F7, vue générale	Alexandre Mahé
406	Vue du sud-ouest de F7	Alexandre Mahé
407	Vue du nord de F6	Alexandre Mahé
408	Vue de l'ouest de F6	Alexandre Mahé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Chronologie

Moderne
Contemporain

Sujets et thèmes
Radiers de fondation de murs

Mobilier
Céramique

Guichen (35) : ZAC de La Massaye Tranche 3

Dans le cadre de la tranche 3 de la ZAC de La Massaye, sur la commune de Guichen (35), la SADIV a demandé un diagnostic archéologique préalablement à la construction d'un lotissement. Cette phase du projet a d'abord porté sur une superficie de 24 137 m². Avec l'arrêté 2020-255 du 26 août 2020. Elle a ensuite été modifiée, toujours à la demande de l'aménageur le 14 décembre 2021 avec l'arrêté 2021-451, réduisant la superficie à 15 880 m².
Le projet se situe dans le parc du château de La Massaye, dont l'existence est attestée au XVII^{e} s. Mais il semble avoir fait suite à un manoir bourgeois et peut être, à l'époque médiévale, à une ferme.
Les structures retrouvées dans les tranchées sont des petits radiers de fondation de murs ou murets, dont la fonction n'a pas pu être déterminée. Ils sont très érodés et mal conservés en raison de la présence d'un bois récent sur la parcelle. Le peu de mobilier retrouvé date d'une grande fourchette allant de l'époque moderne, au début de l'époque contemporaine.

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné
Tél. 02 23 36 00 40